



Bois-de-Coulonge, résidence de nos gouverneurs, et ses alentours

Gérard Malchelosse, F.A.S.C.

Numéro 27, 1962

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1079900ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1079900ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Malchelosse, G. (1962). Bois-de-Coulonge, résidence de nos gouverneurs, et ses alentours. *Les Cahiers des Dix*, (27), 187–213. <https://doi.org/10.7202/1079900ar>

Bois-de-Coulonge, résidence de nos gouverneurs, et ses alentours

PAR GÉRARD MALCHELOSSE, F.A.S.G.

Une loi adoptée en 1950 a rendu à la résidence officielle des lieutenants-gouverneurs de la province de Québec son appellation originale de Bois-de-Coulonge. Entre-temps elle a été connue sous le nom de Powell-Place, puis de Spencer-Wood, qui tous deux ont bien peu de liens directs avec l'histoire du Canada et surtout de notre province.

L'ancien manoir détruit par un incendie le 28 février 1860 * a fait place à la somptueuse résidence actuelle, dont le centenaire de fondation a été sobrement souligné l'automne dernier. La célébration de ce centenaire, qui a suivi de peu l'avènement de l'honorable Paul Comtois au poste de lieutenant-gouverneur, replace au premier plan de l'actualité cette demeure vice-royale dont est fier le Canada français tout entier et qui, ainsi que le notait naguère sir James Macpherson Le Moine, a eu des périodes de splendeur et des années de décadence, comme il arrive d'ailleurs à tout ce qui porte une teinte de noblesse naturelle. De nos jours, Bois-de-Coulonge — et c'est ce qui fait son agrément — a un cachet de discrétion, d'élégante sobriété. Autrefois, par ses fêtes, ses pique-niques, ses chasses, ses meutes de chiens, ses danses ainsi que par la libéralité de ses propriétaires successifs, il était le rendez-vous de la haute société frivole de l'époque. Qu'il s'appelle Powell-Place, Spencer-Wood, Bois-de-Coulonge, cet endroit est chargé de souvenirs et d'histoire. C'est ce que je veux essayer d'évoquer brièvement dans les pages qui suivent, qui veulent être en même temps un humble tribut de reconnaissance de la Société des Dix à trois des récents lieutenants-gouverneurs, messieurs Esiof Patenaude, Onésime Gagnon et Paul Comtois qui, chacun leur tour, ont offert aux membres de notre groupe une hospitalité vraiment royale.

* Non pas le 12 mars 1860 comme certains auteurs l'ont écrit.

Situé à deux milles des murs de la vieille capitale, Bois-de-Couloungé présente un ensemble de grandeur et de beauté avec ses très beaux arbres, ses corps de logements, ses massifs de fleurs, ses allées ombragées en forme de labyrinthe, sa véranda et sa terrasse de pelouse verte qui s'étend jusqu'à la cime du cap d'où l'on peut voir le fleuve se prolonger à l'horizon, à gauche et à droite, et, comme fond de décor, Lévis, Saint-Romuald et la colossale structure métallique du pont de Québec. Si le visiteur s'amène de la ville de Québec par le chemin Saint-Louis qui va au Cap-Rouge, Bois-de-Couloungé lui échappe parce que perdu dans un épais bosquet de chênes, d'érables, de pins, d'épinettes et d'ormes. Mais, vu du Saint-Laurent, il ressemble à un castel tout de blanc peinturé juché sur la « cime du cap » dont la pente descend légèrement vers la grève qui se découvre à marée basse.

Ce beau domaine est borné à l'est par l'historique ruisseau Saint-Denis, — l'Anse-au-Foulon. C'est là que les troupes de Wolfe escaladèrent, dans la nuit du 12 au 13 septembre 1759, la falaise qui les conduisit sur les plaines d'Abraham, pour aller donner le coup de mort à la domination française en Nouvelle-France.

Vers la fin du dix-huitième siècle et le début du dix-neuvième, Bois-de-Couloungé était beaucoup plus étendu qu'il ne l'est actuellement. Il comprenait alors cent-vingt acres de terre; il n'en a plus que soixante-quinze environ. La plus petite partie s'est longtemps appelée Spencer-Grange. La plus grande fut nommée Spencer-Wood, en 1811, par l'hon. Michael-Henry Perceval, qui l'habitait, en l'honneur de l'hon. Spencer Perceval, premier ministre de la Grande-Bretagne, son parent et protecteur. Auparavant, cette résidence avait porté le nom de Powell-Place, d'après le brigadier-général anglais Henry-Watson Powell, son propriétaire de 1780 à 1796.

LA CHÂTELLENIE DE COULONGE

L'histoire de la châtellenie de Couloungé remonte aux premiers jours de la colonie.

Louis d'Ailleboust, le premier châtelain de Couloungé, en était devenu propriétaire, partie par concessions, partie par acquisitions. L'acte de foi et hommage rendu par sa veuve, Marie-Barbe de Bouloungé (ou de Boulogne, suivant l'orthographe populairement adop-

tée), le 9 décembre 1667, devant Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, lieutenant-général de la prévôté de Québec et procureur fiscal de la Compagnie des Indes Occidentales, en fait connaître les origines.¹ On peut les résumer comme suit :

1° — Cinquante arpents de terre achetés, le 17 octobre 1649 (Ct. Guillaume Audouart, notaire), par Louis d'Ailleboust, alors gouverneur de la Nouvelle-France, de Nicolas Gaudry dit Bourbonnière, qui se les était fait concéder deux ans auparavant, le 15 novembre 1647, par M. de Montmagny, l'ancien gouverneur, au nom de la Compagnie de la Nouvelle-France. Cette terre, comme l'indique le plan qui accompagne la présente étude, était située entre le fief de Saint-Michel et la terre de Belleborne, soit entre l'avenue Maxfield et l'avenue Forget, depuis le boulevard Laurier jusqu'au fleuve Saint-Laurent. C'est sur cette terre qu'est la propriété actuelle des Pères Assomptionnistes.

2° — Deux concessions (douze arpents et demi et soixante-quinze arpents) faites à Louis d'Ailleboust par Jean de Lauzon pour la Compagnie de la Nouvelle-France, le 8 mars 1652 (Cts. Rolland Godet, notaire).

3° — Concession (vingt-six arpents et demi) faite à Louis d'Ailleboust par Jean de Lauzon, le 8 avril 1652 (Ct. Rolland Godet, notaire).

4° — Concession (quarante-deux arpents) faite à Louis d'Ailleboust par Jean de Lauzon, le 17 avril 1652 (Ct. Rolland Godet, notaire).

Ces quatre dernières concessions — cent cinquante-six arpents — étaient situées au nord de la Grande-Allée — le chemin Saint-Louis de Québec au Cap-Rouge, tracé par M. de Montmagny, deuxième gouverneur de la colonie.

5° — Cent arpents de terre acquis par Louis d'Ailleboust de Jean de Lauzon, le 22 mars 1653 (Ct. Rolland Godet, notaire).² Ces cent

1. *B.R.H.*, 1904, pp. 3-8; *Rapport du Commissaire des Travaux publics de la Province*, Québec, 1899, pp. 94, 96; P.-G. Roy, *Inv. des Concessions en fief et seigneurie*, II, 54-57.

2. Tous ces actes de Godet sont disparus de son greffe déposé aux Archives judiciaires du Palais de Justice de Québec. En même temps qu'il exerçait comme notaire, Godet agissait comme secrétaire du gouverneur. Voir P.-G. & Antoine Roy, *Inv. des Greffes des notaires du Régime français*, I, 154-156.

arpents — la terre de Belleborne — formaient le centre et le morceau le plus important de la châtellenie de Coulonge, soit les futurs domaines de Spencer-Wood et de Spencer-Grange, partie d'une concession plus ample (cent soixante arpents) accordée aux deux beaux-frères Olivier Le Tardif et Jean Nicolet, mariés aux filles de Guillaume Couillard, par la Compagnie de la Nouvelle-France, le 5 avril 1639, concession qui avait d'ailleurs subi quelques mutations.

Le Tardif avait accordé des concessions à Raymond Paget dit Quercy, à Maurice Arrivé et à Pierre Tourmente, le 12 novembre 1650 (Cts. Guillaume Audouart, notaire). Louis d'Ailleboust en accorde une à Denis Duquet le 6 avril 1654 (Ct. Guillaume Audouart, notaire) et une à Jean Le Vasseur dit Lavigne, le 20 octobre 1655 (Ct. Guillaume Audouart, notaire). Le Vasseur vendra plus tard (30 octobre 1660) sa terre à Vincent Poirier dit Bellepoire. La même année (28 avril et 8 septembre 1655), d'Ailleboust loue son domaine de Coulonge à Antoine Denis (Cts. Guillaume Audouart, notaire). L'ancien gouverneur retourne à Ville-Marie pour y mourir en 1660. C'est par erreur que Mgr Tanguay lui prête une fille, Barbe, mariée à Jean de Lauzon. Notre troisième gouverneur n'eut pas d'enfant.

Ce fut sans doute Jean Nicolet, qui portait le surnom de Belleborne, qui donna le nom de Belleborne à cette terre et au ruisseau qui la séparait, à l'ouest, de la propriété appelée Spencer-Grange au siècle dernier. Il y avait à l'est de la châtellenie de Coulonge la terre de Saint-Denis, appartenant aux Juchereau affiliés à la famille Saint-Denis, d'où le nom de Saint-Denis donné également au ruisseau. Cette terre passe plus tard à Pierre Le Gardeur de Repentigny qui la vend au Séminaire de Québec en 1700.

Ainsi agrandie et constituée, la terre de Coulonge — alors de trois cent vingt-cinq arpents, soit tout le terrain comprenant de nos jours la partie est de Sillery, — est érigée en fief de dignité sous le vocable de châtellenie, le 9 avril 1657, par la Compagnie de la Nouvelle-France, connue aussi sous le nom de Compagnie des Cent Associés, en faveur de Louis d'Ailleboust, sieur de Coulonge, ancien gouverneur de la Nouvelle-France et pour lors en France et directeur de la traite dans la colonie.

Voici le texte des lettres-patentes érigeant la terre de Coulonge en châtellenie.

« La Compagnie de la Nouvelle-France. A tous présens et à venir, salut :

« Désirant reconnoître les bons services qu'elle a cy devant reçus, et ceux qu'elle espère cy après recevoir du Sieur d'Ailleboust, Escuyer, Directeur de la Traite de la Nouvelle-France, A ces causes, Elle a érigé et érige la terre de Coulonge, scize à une lieue de Quebecq, ses circonstances et dépendances, en tiltre de Chastellenye, avec justice haute, moyenne et basse, suivant la Coustume de Paris. Pour en jouir par luy et les siens ou ayans cause, au dit tiltre de Chastellenye, mouvant par un seul hommage lige de Quebecq; et que les Terres qui se trouveront enclavées dans ses bornes relèveront de la dite Chastellenye, et luy payeront les Cens et Rentes que la ditte Compagnie s'estoit réservés. La consistance des Terres de Coulonge, bornées à l'Orient (sud-est) du grand fleuve St. Laurens, à l'Occident (nord-est) des Terres de la Coste de Ste Geneviève,^{3.} au Septentrion (nord) du Ruisseau de St Denis, et au Midy (sud) des Terres appartenantes aux Sauvages et aux Mères Ursulines.^{4.}

« En Tesmoin de quoy Nous avons fait apposer aux présentes le Sceau des Armes de la ditte Compagnie, et ycelles fait signer par le Secrétaire ordinaire d'ycelle, le neuvième jour d'avril, mil six Cens cinquante Sept.

« Par Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France,
(le sceau) « A. Cheffault, secr. »

(Au dos) « Leu, publié et enregré au registre des insignuations du greffe de la Seneschaussée de la Nouvelle-France, juridiction de Québecq, l'audience tenant le unzième jour de janvier MVI^e cinquante huit, par moy Greffier en lad. juridiction soubsné. Peuvret, greffier. »

L'original, sur parchemin, de cette pièce, est conservé dans les vouîtes de la Procure du Séminaire de Québec. Il porte aussi des certificats d'enregistrement, datés du 28 octobre et du 18 novembre 1765, signés : « J. Goldfrap, D.Rég. » Ces lettres-patentes avaient été enre-

3. Terres sises des deux côtés du chemin Sainte-Foy.

4. C'est-à-dire la seigneurie de Sillery, érigée en 1651, et le fief Sainte-Ursule concédé par les Jésuites aux Ursulines le 11 février 1654.

gistrées au cahier des Insinuations du greffe de la Sénéchaussée de la Nouvelle-France, juridiction de Québec, le 11 janvier 1658, mais le cahier est disparu.

L'érection de la châtellenie de Coulonge en fief de dignité avec titre, et non en fief simple, est un fait digne de remarque. Une châtellenie est une seigneurie avec titre en honneur. Le fief simple est celui qui n'est décoré d'aucun titre en honneur. Les fiefs de dignité ou d'honneur, depuis les châtellenies jusqu'aux duchés, ont justice ou des titres.⁵

La Compagnie des Cent Associés accordait des seigneuries, fiefs et châtellenies sans l'aide du roi. La création de duchés, marquisats, vicomtés, comtés, baronies appartenait au roi.

Les fiefs de dignité avec titres, en Canada, sous le régime français, furent : la châtellenie de Coulonge (1657); les baronies du Cap-Tourmente (1624), des Islets (1671), changée en comté pour Jean Talon en 1675, de Portneuf (1681) et de Longueuil (1700); les comtés d'Orsainville (1675), primitivement la baronie des Islets précitée, et de Saint-Laurent, île d'Orléans (1676); les baronies de Pobomcoup (1651) et de Beauville (1707), en Acadie; le duché d'Arkansas, en Louisiane; et les énigmatiques marquisats de Miscou (?) et Du Sablé (1649), ce dernier dans la ville des Trois-Rivières.⁶

A la mort de Louis d'Ailleboust, survenue le 30 mai 1660 à Ville-Marie, dix jours après celle de Dollard des Ormeaux et de ses valeureux compagnons au Long-Sault, sa veuve Marie-Barbe de Boullongre hérite de la châtellenie de Coulonge, qu'elle loue à Sébastien Langelier, ensuite à Jean Le Normand. Puis elle accorde au chirurgien Annet Gomin, le 1er septembre 1664, une concession de cinquante arpents, au nord de la Grande-Allée, — entre les avenues Maguire et Forget, depuis le boulevard Laurier jusqu'au boulevard Saint-Cyrille. C'est du chirurgien Gomin que nous vient le nom de bois de Gomin, — que les Québécois appelaient malicieusement « bois de gamins », — puis de chemin Gomin.

5. Edmond Lareau, *Histoire du Droit canadien*, 1, 180.

6. Louis Le Jeune, *Dictionnaire Général du Canada*, 1, 122, 375; P.-G. Roy, *Les Petites choses de notre histoire*, 1, 71-75; *Les Cahiers des Dix*, No 6, 1941, pp. 266, 267.

Voici les premières lignes de l'acte de foi et hommage rendu par madame d'Ailleboust, le 9 décembre 1667 :

« A comparu par devant nous Dame Marie-Barbe de Boullongre, veuve de feu Messire Louis d'Ailleboust, vivant Chevalier, Seigneur de Coulonge, cy-devant Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy en ce pays, tant en son nom que comme donataire mutuelle du dit deffunt, laquelle ayant mis un genouil en terre, a dit qu'elle nous fesoit et portoit la foy et hommage qu'elle est tenue faire et porter aux dits Seigneurs à cause de la terre et chastellenie de Coulonge, relevante plein fief foy et hommage des dits Seigneur... »⁷.

Pendant l'existence de la Compagnie de la Nouvelle-France, de 1627 à 1663, et de la Compagnie des Indes Occidentales, de 1664 à 1674, les seigneuries canadiennes ne relevaient du roi que par l'intermédiaire de ces compagnies. Celles-ci devaient rendre directement foi et hommage au roi, à chaque mutation de rois, et offrir en même temps « une couronne d'or du poids de huit marcs. »

Dès 1660 la châtellenie de Coulonge perd un coin de son territoire. Une partie, au sud, en ayant été distraite par erreur, lors de l'érection en franc-alleu du fief de Saint-Michel — l'ancienne terre de Pierre de Puiseaux, j'y reviendrai bientôt — accordé à Charles Le Gardeur de Tilly, le 7 avril 1660, l'intendant Talon négocie pour offrir une compensation à la veuve d'Ailleboust. Par une ordonnance en date du 20 juillet 1668, il ajoute à la censive de la châtellenie de Coulonge « les trois pièces de terre appelées vulgairement La Noraye », situées sur le chemin Saint-Louis (Grande-Allée), tel qu'il est dit dans l'acte de foi et hommage rendu par l'abbé François-Elzéar Vallier, supérieur du Séminaire de Québec, devant l'intendant Hocquart, le 15 janvier 1738.

Nous avons vu qu'à la mort de Louis d'Ailleboust la châtellenie de Coulonge était passée aux mains de sa veuve, en vertu d'une donation mutuelle de leurs biens, « en leur maison de Coulonge, paroisse de Québec », le 16 janvier 1651 (Ct. Guillaume Audouart, notaire)

7. Le texte de cet acte de foi et hommage a été publié en entier dans *B.R.H.*, 1904, pp. 3-7.

et le 30 octobre 1652.⁸ Cependant, Charles d'Ailleboust des Musseaux, neveu de l'ancien gouverneur, prétendit avoir droit à une partie des biens de son oncle et réclama la moitié de la propriété de Coulonge et l'obtint, par un acte d'accord que lui signa, pour mettre fin à ses obsessions, la veuve d'Ailleboust, le 22 juin 1668, par devant le notaire Jean Lecomte.

Par acte de donation signé devant le notaire Gilles Rageot, le 5 juillet 1670, Marie-Barbe de Boullongre, veuve d'Ailleboust, « dans la pensée de passer le reste de ses jours au service des pauvres et dans des actions de charité, » abandonne sa part — la moitié du fief de Coulonge — à l'Hôtel-Dieu de Québec où elle s'est retirée. Joseph-Edmond Roy dit que l'entière donation qu'elle faisait de ses biens à une institution religieuse n'était pas de nature à ralentir la chasse que Charles d'Ailleboust des Musseaux avait jadis fait à la succession de son oncle. Pour éviter un procès coûteux et se débarrasser de l'entêté neveu, les religieuses de l'Hôtel-Dieu préférèrent acheter ses prétentions et sa moitié de fief, et un acte fut dressé à cet effet, devant le notaire Gilles Rageot, le 2 octobre 1671, et quittance signée par Charles d'Ailleboust des Musseaux, le 15 octobre 1673.⁹ L'Hôtel-Dieu se trouva ainsi propriétaire du fief de Coulonge dans toute son étendue. Il n'en jouit pas longtemps, cependant, car, le 12 mai 1676, il le revendait, par devant le notaire Romain Becquet, au Séminaire de Québec.¹⁰

Dans un acte d'aveu et dénombrement portant la date du 16 janvier 1738,¹¹ messire François-Elzéar Vallier, supérieur du Séminaire de Québec, dit que « la totalité du dit fief est en domaine, » lequel est mis en valeur en entier par le dit séminaire, « qui a retiré de différents particuliers les concessions anciennement faites dans le dit fief, et a icelles réunies au dit domaine, » notamment « la terre de la Noraye » et « la prairie à Duquet » situées au nord-ouest de la propriété actuelle de Bois-de-Coulonge, rachetées de Louis de Niort, sieur de la Noraye, le 3 juillet 1686 (Ct. Gilles Rageot, notaire).

8. Il m'a été impossible de retracer dans les greffes des notaires ce dernier contrat signalé par Ernest Gagnon et Ernest Myrand (*B.R.H.*, 1899, p. 45). Il est peut-être ailleurs.

9. J.-E. Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, I, 99, 100.

10. P.-G. Roy, *Inv. des Concessions en fief et seigneurie*, II, 56.

11. Reproduit en entier dans le *Rapport du Commissaire des Travaux publics de la Province de Québec*, 1898, p. 96; P.-G. Roy, *Inv. des Concessions en fief et seigneurie*, II, 56, 57.

L'ancienne châtelaine de Coulonge mourut dans sa maison attenante à l'Hôtel-Dieu, à Québec, le 7 juin 1685, âgée de soixante-sept ans. Elle fut inhumée le 9 dans le caveau de l'ancien choeur des religieuses de l'Hôtel-Dieu, où l'on conserve encore tous ses papiers de famille ainsi que plusieurs articles lui ayant appartenus, notamment des « plats d'étain fin » sur lesquels sont gravées, avec le millésime 1641, les armes de la famille d'Ailleboust surmontées d'un casque de chevalier. Les d'Ailleboust blasonnaient : *De gueules au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même, deux en chef et une en pointe.*¹²

LA TERRE DE LA NORAYE

La terre de la Noraye comprenait cinquante-quatre arpents en superficie. Elle s'étendait dans le quadrilatère qui est de nos jours compris entre l'avenue Bégin, à l'est, l'avenue Thornhill, à l'ouest, la Grande-Allée et le boulevard Saint-Cyrille.

Cette terre de la Noraye, réunie à la censive de la châtellenie de Coulonge par une ordonnance en date du 20 juillet 1668, avait d'abord été concédée en trois parties d'une quinzaine d'arpents chacune, en 1652 : une à Mathieu Amyot, une à Charles Sevestre et une à Benoit Ponsart. Seul Amyot s'établit sur sa terre, où il éleva une nombreuse famille.

Jacques Loyer, sieur de Latour, sergent au fort de Québec, épouse Marie-Madeleine Sevestre le 22 octobre 1653. En 1654, Loyer achète la terre de Ponsart. A la mort de son beau-père Sevestre, en 1657, il hérite de sa terre. Loyer décède à son tour à Québec le 2 juillet 1669. Les deux terres passent à sa veuve qui achète celle d'Amyot l'année suivante (Ct. Romain Becquet, notaire, 14 sept. 1670). Le 22 février 1672, elle épouse Louis de Niort, sieur de la Noraye, capitaine licencié du régiment de Carignan, et lui apporte, outre une maison située en la basse-ville de Québec, les trois concessions primitives qui deviennent, réunies, « la terre de la Noraye, y compris une maison, une

12. Aegidius Fauteux, *La Famille d'Ailleboust*, p. 23; Ernest Gagnon, *Feuilles volantes et Pages d'histoire*, p. 334; Louis d'Ailleboust, p. 311; Roy et Massicotte, *Armorial du Canada français*, I, 41; B.R.H., 1899, pp. 43-51.

grange, une étable et un hangar, » et « la prairie à Duquet, » consistant en neuf arpents de terre, située au sud de la Grande-Allée, tenant d'un bout au ruisseau Saint-Denis et de l'autre à la terre du sieur de Maure.

En 1659, Jean Juchereau de Maure avait donné un coin de la terre de Saint-Denis à son fils Jean Juchereau de la Ferté, qui le céda à Jacques Loyer de la Tour en 1666. Cette partie détachée de la terre de Saint-Denis et connue sous le nom de « prairie à Duquet » passe des mains de la veuve Loyer en celles de Niort de la Noraye, son époux en secondes noces. « Appartenant 30 arpents compris dans les 54 arpents et 9 arpents par adjudication qui en fut faite à dame de la Noraye à cause de ses conventions matrimoniales avec le défunt sieur de la Tour, par décrès (sic) et jugement de M. de Bouteroue, intendant, en date du 10 août 1670, le sieur de la Tour en étant propriétaire et possesseur lors de son décès, et les 24 arpents faisant le nombre de 54 susdits arpents par acquisition qui en fut faite par la dite demoiselle de la Noraye de Mathieu Amyot, sieur de Villeneuve, et de Marie Minville, sa femme... »¹³.

Le 9 mars 1672, exactement quinze jours après leur mariage, les époux Niort de la Noraye agrandissent ce domaine en achetant de Raymond Paget dit Quercy, par contrat passé devant le notaire Gilles Rageot, une autre terre de sept arpents de front sur le fleuve Saint-Laurent par huit arpents de profondeur, joignant d'un côté au ruisseau Saint-Denis et de l'autre à Vincent Poirier dit Bellepoire.

Le 3 juillet 1686, Niort de la Noraye vend au Séminaire de Québec, par acte passé devant Gilles Rageot, notaire, au prix de 3,000 livres, « les trois pièces de terre appelées La Noraye, » « la prairie à Duquet » et les « cinquante-six arpents de terre labourable et de bois » achetés de Raymond Paget en 1672. Puis il va s'établir sur la seigneurie qui prend bientôt après le nom de Lanoraye, entre Lavaltrie et Berthier.

Les cinquante-quatre arpents de la terre dite « La Noraye » et les neuf arpents de « la prairie à Duquet » relevaient de la censive de Coulonge, tandis que les « cinquante-six arpents de terre labourable

13. Gérard Malchelosse, *La Famille Niort de la Noraye*, p. 11; *Les Cahiers des Dix*, No 3, pp. 286-289.

et de bois » relevaient de la censive de la Couronne. Certains documents, cependant, notent à tort, je crois, que les cinquante-six arpents précités étaient assujettis à la censive de Coulonge et que la prairie à Duquet l'était à celle de la Couronne.

Voici donc le Séminaire de Québec en possession du fief de Saint-Michel, de la châtellenie de Coulonge, de la prairie à Duquet, de la terre de Saint-Denis et de la terre de la Noraye. A l'est de cette dernière s'étend le fief Saint-Jean, érigé en 1661 en faveur de l'arpenteur Jean Bourdon.¹⁴

Après la conquête, la prairie à Duquet, la terre de Saint-Denis et la terre de la Noraye « annexées à la châtellenie de Coulonge » (?) passent au général James Murray (Ct. J.-C. Panet, 13 nov. 1762). En 1802, les héritiers Murray cèdent à Henry Caldwell l'ancienne terre de la Noraye. En 1830, la partie ouest est vendue à Alexander Simpson, alors le gérant de la Banque de Montréal à Québec, qui y construit une vaste maison qui sera ensuite habitée par John Gilmour. C'est le domaine de Thornhill. Robert Mitchell en est propriétaire en 1850; sir Francis Hincks, premier ministre du Canada, en 1853; enfin le notaire Archibald Campbell, en 1864. A la mort de Campbell, en 1906, Thornhill passe à Stuart-Hunter Dunn, puis, l'année suivante (1907), à John-Forsyth Burstall.¹⁵ La vieille résidence de Thornhill, en dernier lieu la propriété du colonel Frank Clark, a été démolie il y a quelques années. Winston Churchill, premier ministre d'Angleterre et ami de Clark, y fit plusieurs visites lors des conférences des « grands » tenues à Québec durant la guerre de 1939-1945. Aujourd'hui, le bureau-chef de l'Industrielle occupe le terrain où était Thornhill.

Le centre de la terre de la Noraye est vendu par Henry Caldwell à William Torrence en 1828, puis par Torrence à John William Dunscomb en 1851. Victor Châteauevert l'achète en 1890 et ses héritiers en disposent en faveur de la communauté des Soeurs de l'Immaculée-Conception en 1925.

La partie est de la terre de la Noraye — l'ancienne concession de Mathieu Amyot — est acquise, en 1815, par John-Saxton Camp-

14. Lamontagne et Rumilly, *L'Histoire de Sillery*, pp. 22-24.

15. *Ibidem*, pp. 77, 78.

bell. Puis elle a plusieurs propriétaires successifs pour échoir, en 1850, à Joseph-Knight Boswell, futur maire de Sillery, qui y construit une spacieuse villa et qui donne à son domaine le nom de Elm-Grove (le bocage des ormes), et ensuite à George-Burns Symes époux de Marie-Anne Cuvillier et possesseur d'un vaste chantier de bois à l'Anse Spencer. Sa fille, la marquise de Bassano, née Marie-Anne-Clara Symes à Québec, le 28 mai 1845, et mariée à Londres, le 26 août 1872, au marquis de Bassano, petit-fils de Hugues-Bernard Maret, plus tard premier duc de Bassano, et fils de Napoléon-Hugues-Joseph, second duc de Bassano, hérite d'Elm-Grove en 1876. Le délégué apostolique George Conroy, envoyé au Canada pour examiner les difficultés universitaires entre Québec et Montréal, y réside en 1877-1878. Enfin John Burstall achète la propriété que sa succession cède aux Soeurs Dominicaines de l'Enfant-Jésus en 1914. La maison de Elm-Grove existe encore et fait partie intégrante du couvent des Soeurs Dominicaines.

LE FIEF DE SAINT-MICHEL

Voisin de Coulonge, du côté est, et séparé de Sillery, à l'ouest, par une ligne qui commence à la Pointe-à-Puiseaux, était le fief de Saint-Michel — cent arpents — accordé en 1637 à Pierre de Puiseaux, septuagénaire et premier concessionnaire dans les limites de Sillery, qui se fait bâtir une maison qui passait pour un bijou dans le pays. C'est dans cette maison que demeurèrent, pendant l'hiver de 1641-1642, M. de Maisonneuve, Jeanne Mance, Mme de la Peltrie et une partie de leur monde avant d'aller à Ville-Marie.¹⁶

Bientôt atteint de paralysie, Puiseaux demande à recouvrer ses biens et à retourner en France. A La Rochelle, en 1647, il vend sa terre de Saint-Michel à un colon de la Nouvelle-France, Noël Juchereau des Châtelets, pour lors de passage en France, et qui y meurt *subito*. Juchereau était célibataire. C'est sa nièce Geneviève, fille de son frère Jean Juchereau de Maure, qui hérite de la terre de Saint-Michel et qui l'apporte en dot, par contrat de mariage, en 1648, à Charles Le Gardeur de Tilly, un personnage important de la colonie.¹⁷

16. abbé J.-B.-A. Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, I, 313.

17. Inventaire de la succession de Noël Juchereau à la réquisition de Geneviève Juchereau, épouse de Charles Le Gardeur de Tilly (Ct. Guillaume Audouart, notaire, 7 oct. 1649; abbé J.-B.-A. Ferland, *Notes sur les registres de N.-D. de Québec*, 2e éd. 1863, p. 79.

Le Gardeur de Tilly agrandit son domaine en se portant acquéreur, le 28 avril 1650, d'une terre voisine de soixante arpents (Ct. Guillaume Audouart, notaire). Il accorde des concessions à Jacques Goulet, le 4 décembre 1651, à Charles Guilbout, le 12 août 1652, et à Pierre Tourmente, le 15 décembre 1653, à d'autres colons aussi qui viennent s'établir sur le fief de Saint-Michel : Simon Legendre, Jacques Noury, Pierre Le Vasseur, Sébastien Langelier, Denis Brière, Pierre Chappeau. En 1656, Le Gardeur de Tilly loue sa terre à Marin Pin, Jean de la Rue et Simon Legendre, puis, en 1660, à Jacques Noury et Michel Bouchard, ces deux derniers déjà ses censitaires depuis 1652.

Le Gardeur de Tilly ne réside sur sa terre que peu d'années. En 1663, il entre au Conseil souverain de la Nouvelle-France et va demeurer en la ville de Québec. En 1676, il vend son fief de Saint-Michel au Séminaire de Québec. L'ancienne terre de Pierre de Puiseaux, de Noël Juchereau des Châtelets et de Charles Le Gardeur de Tilly devient donc la propriété des Messieurs du Séminaire des Missions étrangères, toujours cupides de biens-fonds et grands propriétaires de terrains comme l'a été Louis d'Ailleboust de Coulonge.¹⁸

Le Séminaire de Québec ne se hâte pas d'accorder des concessions sur son fief de Saint-Michel. Ce n'est qu'en 1831 qu'il en concède la partie sud-ouest au juge Edward Bowen. Cette propriété devient le cimetière Mount Hermon en 1848.

En 1831 également, le Séminaire vend au docteur Joseph Morin la partie nord-ouest, soit le futur domaine de St. Michael, — parce qu'il est sur l'ancien fief de Saint-Michel, — sur lequel s'élèvera, en 1854, l'église protestante de St. Michael.

18. Lamontagne et Rumilly, *L'Histoire de Sillery*, pp. 12, 13, 22. A part ses terres de Gaspé, de Coulonge, des Grondines, de Saint-Vilmé (dans la seigneurie de Lauzon), d'Argentenay (l'extrémité nord-est de l'île d'Orléans — la paroisse Saint-François) etc., Louis d'Ailleboust possédait une maison à Montréal (vis-à-vis l'Hôpital) et une autre à Québec. Celle-ci faisait face à la rue Saint-Louis; elle était érigée sur un terrain assez vaste borné en arrière par la rue du Mont-Carmel. Mme d'Ailleboust donna en 1670 cette maison à l'Hôtel-Dieu de Québec, qui la céda à Louis-Théodore Chartier de Lotbinière, par acte d'échange du 27 mai 1671. Elle occupait l'endroit où s'élève aujourd'hui la construction longtemps appelée Kent House, à l'encoignure des rues Saint-Louis et Haldimand. (Ernest Gagnon, *Louis d'Ailleboust*, p. 160).

La partie nord-est — où se formera le petit village de Sheppardville, que les Canadiens français traduiront en Bergerville, — passe aux mains de William Sheppard, beau-frère de John-Saxton Campbell précité. On y construit là, en 1950, l'église Saint-Charles-Garnier et l'École supérieure Saint-Michel. L'ancienne école Saint-Michel devient le couvent Saint-Charles-Garnier.^{19.}

Quant à la partie sud-est du fief de Saint-Michel, le Séminaire ne la cédera que beaucoup plus tard, en 1917, à la communauté des Soeurs de Sainte-Jeanne-d'Arc.

Entre le fief de Saint-Michel, d'un côté, et Spencer-Grange et Samos, de l'autre, et enclavées dans la châtellenie primitive de Coulonge, étaient les deux anciennes terres de Nicolas Gaudry dit Bourbonnière et de Jean Bouvart dit Lafortune, cette dernière concédée en 1646 à Bouvart qui la cède à Barthélémy Gaudin en 1649. En 1702, cette terre passe à Guillaume Pagé, marié à Marguerite Gaudin, petite-fille de Barthélémy. Leur fils Jacques, orfèvre, vend la terre à Nicolas de Lanouillier en 1724. Lanouillier la revend, en 1731, à Mgr Pierre-Herman Dosquet, évêque de Samos et auxiliaire de Québec, qui lui donne le nom de Samos. Plus tard, elle devient propriété du Séminaire de Québec. En 1762, le Séminaire en vend une partie au receveur des douanes à Québec, Thomas Ainslie, qui donne à son domaine un nom anglais : Woodfield. En 1769, le juge Thomas-Adam Mabane en est propriétaire. En 1805, Woodfield passe à l'hon. Mathew Bell, directeur des forges de Saint-Maurice, puis en 1816 à William Sheppard.^{20.}

L'autre partie de la terre de Bouvart reste aux mains du Séminaire de Québec jusqu'en 1831, alors qu'il la cède à John Fraser. La même année Fraser la vend à Alexander Simpson, lequel à son tour, un an plus tard (1832), en dispose en faveur de William Sheppard, industriel prospère et déjà propriétaire, comme je l'ai dit précédemment, de la portion nord-est du fief de Saint-Michel et de l'ancienne habitation de Samos, voisine de Spencer-Wood. Ruiné dans son commerce de bois après s'y être enrichi, Sheppard vend aux frères Thomas et James Gibb en 1847. L'historien de Sillery nous dit que la famille

19. *L'Histoire de Sillery*, p. 110.

20. *L'Histoire de Sillery*, p. 23; J.-M. Le Moine, *Maple Leaves*, 3e série, p. 83.

Gibb y demeura pendant plusieurs années. En 1877, les Pères Rédemptoristes achètent la partie est de Woodfield et, deux ans plus tard, la convertissent en cimetière pour les Irlandais catholiques. C'est le cimetière Saint-Patrice. Puis en 1881, ils raflent la partie ouest, qui reste longtemps inoccupée. En 1921, les Pères Assomptionnistes en font l'acquisition au bon prix de \$50,000.²¹

POWELL-PLACE

Après la conquête, des difficultés financières obligent le Séminaire de Québec à se départir de quelques-unes de ses nombreuses propriétés. La châtellenie de Coulonge, restée intacte en domaine quatre-vingt-dix ans bien comptés, sera morcelée à maintes reprises, à l'exception des grèves, dont la location aux marchands de bois était naguère la source d'un revenu considérable qui n'existe plus aujourd'hui qu'en souvenir.²²

La terre de la Noraye et la plus grande partie de la prairie à Duquet, ainsi que la terre de Saint-Denis, sise en la censive de la Couronne et voisine du fief de Coulonge, au nord, sont vendues par le Séminaire de Québec au général James Murray, premier gouverneur anglais, le 13 novembre 1762 (Ct. J.-C. Panet, notaire).

Le 11 avril 1766, le Séminaire de Québec concède à Antoine Olry et à John Mayer, par devant le notaire Simon Sanguinet, une tranche conjointe assez considérable de son domaine, comprenant les propriétés bien connues de Spencer-Wood et de Spencer-Grange, le Parc Champoux et un lopin de l'ancienne terre des d'Ailleboust au nord du chemin Saint-Louis, entre les rues Forget et Richard. Les deux associés ne paraissent pas avoir mis ces terrains en valeur, du moins ils ne firent pas grand'chose.

Le 28 avril 1780, la propriété d'Antoine Olry et de la succession Mayer est vendue par licitation, pour la somme de cent-deux livres alors courant, au major Samuel Holland, arpenteur général de la province, lequel s'oblige à payer aux Messieurs du Séminaire de Qué-

21. *L'Histoire de Sillery*, pp. 102, 103; J.-M. Le Moine, *Maple Leaves*, 3e série p. 83.

22. Abbé H.-A. Scott, *Notre-Dame de Sainte-Foy*, p. 248.

bec, pour lors encore seigneurs de la châtellenie, une rente foncière et seigneuriale annuelle de six deniers tournois pour chaque arpent en superficie, ainsi que deux sols de cens pour toute la propriété, et ce, chaque année, au premier jour d'octobre, fête de la Saint-Rémy. Il est dit dans l'acte d'achat que Holland agit tant pour lui que pour le brigadier-général Henry-Watson Powell. « Et à l'instant le dit sieur Samuel Holland a déclaré que les enchères par lui mises et l'adjudication à lui faite est (sont) tant pour lui que pour le brigadier-général Powell, de laquelle déclaration le dit Comparant a requis acte octroyé par nous, greffier sous-signé, à Québec, le 28 avril 1780. » Signé : Boisseau.

Holland se réserve le terrain situé au nord du chemin Saint-Louis allant vers le Cap-Rouge, depuis la rue Richard jusqu'à la rue Forget, — traversé de nos jours par l'avenue Holland qui perpétue son nom, — et Powell tout le terrain sud-est, — c'est-à-dire donnant sur le fleuve Saint-Laurent et compris entre les ruisseaux Saint-Denis et Belleborne, — qui prit alors le nom de Powell-Place. En dépit d'une mutation, — la dernière du siècle, — le nom de Powell-Place est conservé et reste à la propriété jusqu'en 1811.

En 1790, Holland agrandit sa propriété en se portant acquéreur, du Séminaire de Québec, du reste du lot numéro 200 du cadastre de Sillery — l'ancien domaine du chirurgien Annet Gomin contigu au sien et à l'ouest, — soit les terres situées entre les avenues Forget et Maguire.²³

Le brigadier-général Powell fit construire le château, une maison, un kiosque, un vide-bouteilles, une grange, une étable en pierre et une en bois. Le château, paraît-il, laissait à désirer sous le rapport de l'architecture extérieure, mais, en retour, l'intérieur était aménagé d'une façon royale. Powell y reçut, de 1791 à 1794, le prince Edouard, duc de Kent, futur père de la reine Victoria, et plusieurs autres personnages de marque. Résidence privilégiée s'il en fut, elle abrita sub-séquentement, à diverses reprises, outre la séduisante baronne de Saint-Laurent, la compagne morganatique du duc de Kent, des princes de sang, le duc d'Edimbourg, le prince Alfred, la princesse Louise, le prince Léopold et sa suite de ducs et de comtes, le prince Arthur, les

23. Clément-T. Dussault, *Bois de Coulonge*, p. 14.

ducs de Newcastle, de Manchester, de Buckingham, d'Argyll, le baron Gauldrée-Boileau, les généraux Grant et Sherman, le grand naturaliste et peintre américain d'origine française Jean-Jacques Audubon, et combien d'autres !

Le 31 octobre 1796, par acte passé devant Charles Stewart et Alexandre Dumas, notaires à Québec, « le lieutenant-général (?) Henry-Watson Powell, » retourné en Angleterre et représenté par le capitaine Kenelm Chandler, vend, au prix de deux mille louis courant, la propriété de Powell-Place (futurs Spencer-Wood et Spencer-Grange, et la grève qui s'étend au pied du cap), à Patrick Beatson, constructeur de navires, résidant à Québec. Cette vente fut ratifiée par un document daté de Warwick, Angleterre, le 24 février 1797, et signé par Henry-Watson Powell.

Beatson étant mort peu après, ses héritiers cédèrent, par acte passé devant Alexandre Dumas, notaire à Québec, le 7 novembre 1801, à François Le Houillier, marchand parfumeur à Québec, la propriété « dénommée Powell Place », contenant « environ quatre-vingt-dix-neuf acres de terre en superficie, compris en la sus-dite vente de terrain... tout édifice en château, maison, grange, étables en pierre ou en bois, etc. » au prix de onze cent vingt-cinq louis courant, à la charge de « payer à l'avenir les droits seigneuriaux de la dite habitation à la Châtellenie de Coulonge, dont elle relève, laquelle appartient aux MM. du Séminaire de Québec... »

François Le Houillier était le gendre détesté du notoire docteur Pierre de Sales Laterrière, de son vrai nom Fabre et non pas de Sales, l'auteur de *Mémoires* romancés réfutés par Benjamin Sulte, puis par Aegidius Fauteux et par l'auteur du présent article.²⁴ Le Houillier avait épousé à Québec, le 24 février 1800, Marie-Josette-Elizabeth-Dorothee Laterrière, soeur de l'hon. Marc-Pascal de Sales Laterrière, seigneur des Eboulements, père de lady Pelletier et grand-père de lady Langelier, lesquelles devinrent, successivement, châtelaines de Spencer-Wood.

De 1807 à 1811, Le Houillier a pour locataire d'été sir James-Henry Craig, gouverneur général du Canada. Craig, à qui son amour du faste et son hospitalité princière ont mérité le surnom de « petit roi, » donne dans le château et le parc de Powell-Place des fêtes d'une

24. Voir *Les Cahiers des Dix*, No 25, 1960, pp. 103-144.

extraordinaire magnificence.²⁵ Le pique-nique annuel que l'hôte de céans y offrait est raconté avec couleur par Philippe Aubert de Gaspé dans ses *Mémoires*. Il serait intéressant de décrire ici quelques-unes des fêtes champêtres du gouverneur Craig, mais je n'en ai pas le loisir dans un simple article limité à vingt pages. On peut pourtant se représenter le haut ton d'une soirée dansante, dans un parc immense éclairé par mille lanternes chinoises, aux sons d'un orchestre militaire, si on ajoute que la meilleure société de Québec y assistait. Et quels bons vins on y buvait ! Ténérif, malaga, madère, porto, bordeaux et bourgognes, sans compter les eaux-de-vie, le rhum de la Jamaïque, la bière forte et le marasquino, rien n'y manquait. Ce qui a manqué en ce temps-là, ç'a été une presse publique comme à présent pour censurer ces bacchanales. Mais comme toute chanson a une fin, le « règne » éblouissant de Craig ne dura pas.

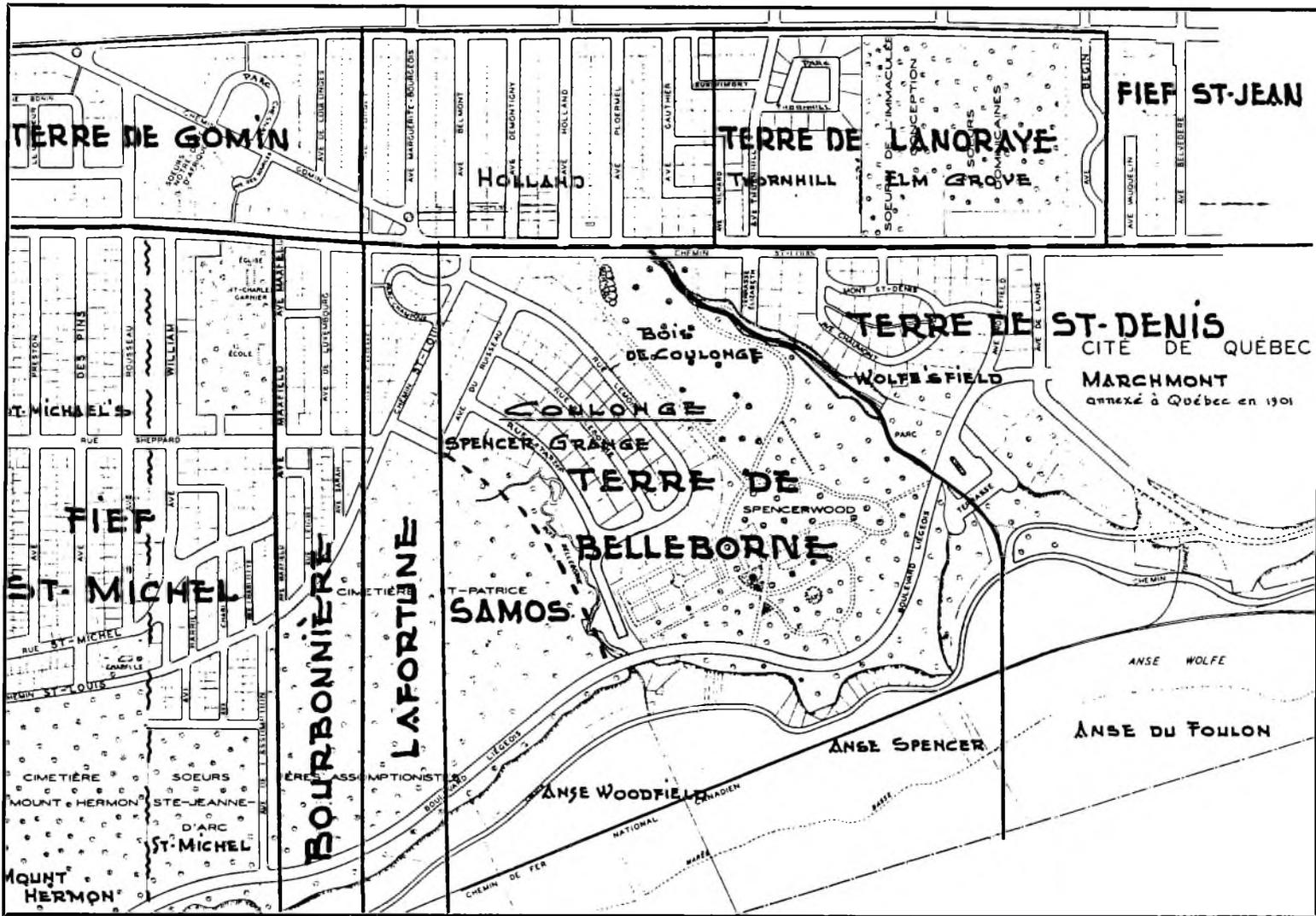
SPENCER-WOOD

Le 3 avril 1811, par acte passé devant Mtre Félix Têtu, notaire, Le Houillier vend Powell-Place à Michael-Henry Perceval, percepteur impérial des douanes à Québec, pour la somme de « quatre mille louis courant, » l'acquéreur devant « payer et acquitter, le jour de la Saint-Rémy, premier octobre de chaque année, au domaine de la Châtellenie de Coulonge appartenant à Messieurs les Ecclésiastiques du Séminaire des Missions Etrangères à Québec, la somme de huit livres trois sols, la livre à vingt sols, de cens et rente annuelle et perpétuelle, garantie quittes jusqu'à l'année courante. »

Le nouvel acquéreur donne à Powell-Place le nom de Spencer-Wood, — nom qu'il conservera par la suite, — et cela, dit James-M. Le Moine, en l'honneur de son oncle et protecteur l'hon. Spencer Perceval, l'ennemi déclaré de la France, des Canadiens français et des catholiques, et qui n'a d'ailleurs jamais mis et ne mettra jamais les pieds au Canada.²⁶ Ce dernier était chancelier de l'Echiquier et premier ministre de la Grande-Bretagne lorsqu'il tomba sous les coups de pistolet que lui tira à bout portant un nommé Bellingham, le 11

25. Ernest Gagnon, *Feuilles volantes et Pages d'histoire*, p. 84; *Les Cahiers des Dix*, No 25, 1960, pp. 141, 142.

26. Lamontagne et Rumilly, *L'Histoire de Sillery*, p. 26; Clément-T. Dussault, *Bois de Coulonge*, p. 15.



BOIS-DE-COULONGE ET SES ENVIRONS IMMÉDIATS

Partie d'un plan préparé sous la direction du Comité d'urbanisme de Sillery par Charles Langlais et dessiné par Pierre Huot. Publié dans l'Urbanisme, 51, 1950, 1630-1650, par D. A. Langlais, édité par Robert Desjardins.

mai 1812, au moment où il franchissait le vestibule de la Chambre des Communes à Londres. Bellingham était un courtier de Liverpool. On le disait fou. Il n'en subit pas moins la peine de mort dans la semaine qui suivit l'assassinat.²⁷

Michael-Henry Perceval était l'un des personnages les plus importants de Québec, membre du Conseil exécutif (1812-1829) et du Conseil législatif (1818-1829). Il mourut en mer le 12 octobre 1829. Il avait épousé la fille de sir Charles Flower, lord-maire de Londres, qui lui avait apporté une immense fortune.²⁸

Sir James-M. Le Moine dit que les Perceval vécurent à Spencer-Wood d'une façon fort distinguée et que Québec conserva longtemps les plus agréables souvenirs de leurs brillantes réceptions.²⁹

Le 18 mai 1835, Henry Atkinson, riche négociant de Québec et président de la Société d'horticulture, achète la propriété des héritiers Perceval.

On a dit que c'est au temps où Henry Atkinson en était propriétaire que Spencer-Wood fit surtout l'admiration des étrangers qui visitaient Québec. Il était en renom pour ses paysages, ses fontaines, ses chaises rustiques perdues dans les bocages, son bowlingrin, ses places de jeux de paume, ses serres à raisins et à fruits exotiques, ses jardins d'espèces très variées de fleurs qu'un jardinier paysagiste nommé P. Howe cultivait avec un art consommé, mais plus encore pour ses galeries de peintures, ses gravures curieuses, ses objets d'art, ses statues antiques, sa collection de livres rares et de médailles acquis par Atkinson durant les quatre années qu'il séjourna en Angleterre, en Italie, en France et en Allemagne. Atkinson était un homme au goût raffiné et sa résidence était probablement une des plus riches du pays.

Après l'incendie du Parlement à Montréal, en 1849, le gouvernement du Bas-Canada songe à faire construire un édifice sur le terrain du Jardin du Fort, à Québec, pour y loger les ministères publics,

27. Ernest Gagnon, "Spencer-Wood", dans *Pages choisies*, p. 309; *Feuilles volantes et Pages d'histoire*, p. 85; *Rapport du Commissaire des Travaux publics de la Province de Québec*, 1899, p. 98; M. de Marlès, *Continuation de l'Histoire d'Angleterre du Dr John Lingard*, V, 542; *Encyclopaedia Britannica*, XVII, 501.

28. Gustave Turcotte, *Le Conseil législatif de Québec, 1774-1933*, pp. 90, 91.

29. *Monographies et Esquisses*, pp. 182, 436, 437.

et une résidence pour le gouverneur général sur la terrasse Durham, un peu au nord-est de l'actuel Château Frontenac, mais le gouvernement du Haut-Canada s'y oppose et le projet est tôt abandonné.^{30.}

Le 23 novembre 1850, par devant Joseph Petitclerc, notaire public, le gouvernement des deux Canadas, d'accord cette fois, loue Spencer-Wood, « avec les bâtisses dessus érigées, » de Henry Atkinson, pour le terme de quatre ans, à raison de \$1,800. par année, pour y installer le gouverneur général lord Elgin et sa brillante cour, avec promesse d'acheter la propriété au prix de \$32,000. dans le cours d'un an à compter du 1er janvier 1851.

En attendant que Spencer-Wood puisse recevoir lord Elgin, l'Hôtel Albion, avec son ameublement, est loué pour six mois à commencer du 14 octobre 1851, à raison de \$2,000., comme résidence du gouverneur général.

Le 24 et le 31 mars 1852, une convention est arrêtée entre Henry Atkinson et John Young, commissaire en chef des Travaux publics, pour « l'achat par le gouvernement de la propriété appelée Spencer-Wood, » plus dix acres de terre pour lesquels il y aura une somme additionnelle de \$8,000. à payer. Le 24 mai 1854, le gouvernement ajoute aux deux achats précédents un terrain à l'Anse Spencer, qu'il obtient encore de Atkinson, pour la somme de \$1,600.

Le contrat de vente définitif est signé le 24 juin 1854 pour un coût total de £ 18,400 (\$41,600.), « la dite propriété devant être affectée pour toujours à l'usage du gouvernement civil de la province, et à nul autre... » (Ct. O.-F. Campeau et Archibald Campbell, notaires).^{31.} Cette vente comprend la plus grande partie de l'étendue primitive de Spencer-Wood. Atkinson se réserve un lot de terre de trente arpents, au sud-ouest, qu'il nomme Spencer-Grange et qu'il laissera à son neveu, James-Macpherson Le Moine. Atkinson meurt à Paris, le 14 mai 1863, âgé de soixante-treize ans, après avoir passé l'hiver à Nice.

30. Voir le plan No 1036, daté du 9 avril 1850, au département des Travaux publics, Québec.

31. Voir les pièces publiées dans le *Rapport du Commissaire des Travaux publics*, années 1896, 1898 et 1899.

Fils de Benjamin Le Moine et de Julia-Ann Macpherson, et marié en 1856 à Harriet-Mary Atkinson, James-Macpherson Le Moine était né à Québec le 25 février 1825. Héritier de Spencer-Grange, il s'y installe en 1860. Et c'est là qu'il décède, le 5 février 1912, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, laissant deux filles, dont Sophia-Ann, qui épousera Frank Rhodes. C'est dans cette maison de Spencer-Grange que demeurèrent, de 1940 à 1949, l'impératrice Zita d'Autriche et sa famille. La maison fut vendue en 1950. C'est l'actuelle Villa Saint-Joseph.

En 1852, le château de Spencer-Wood est agrandi et remis à neuf. De 1852 à 1856, on y construit une aile nouvelle, des dépendances et un mur d'enceinte en pierre et en brique. Ces différents travaux coûtent \$142,657.70.

Les édifices peuvent se résumer ainsi :

La résidence du gouverneur général, vaste immeuble en brique à un étage, sur rez-de-chaussée, de 185 X 50 pieds, avec une aile de 56 X 33 pieds, et un toit couvert de bardeaux.

Une bâtisse de pierre en rez-de-chaussée, de 30 X 15 pieds, pour l'usage des domestiques.

Un pavillon d'été, de 14 X 15 pieds, en brique avec toit couvert en fer blanc.

Les autres bâtisses sont en bois. Elles consistent en une glacière, de 54 X 20 pieds, une serre de vignes, de 85 X 18 pieds, un corps de garde de 70 X 20 pieds, et des écuries et remises, 135 X 30 et 90 X 18 pieds.³²

Le 28 février 1860, alors que s'ouvre le parlement à Québec et que sir Edmund Head s'apprête à recevoir des invités de marque à dîner, — John-A. Macdonald, Georges-Etienne Cartier, R.-T. Pennefather, secrétaire du gouverneur, etc, —³³ un violent incendie éclate dans le château de Spencer-Wood et le détruit de fond en comble. Lady Head et sa fille se sauvent à la hâte du bâtiment en flammes et

32. *Rapport Général du Commissaire des Travaux publics pour 1867*, pp. 259, 328, 525, 539.

33. J.-M. Le Moine, *Picturesque Québec*, p. 340.

se réfugient chez l'évêque anglican George Mountain, à Samos, la propriété voisine.³⁴ Sir Edmund Head passe quelque temps chez William Price, surnommé « le roi du Saguenay, » à Wolfefield.³⁵ Puis le gouvernement loue de Henry Burstall, au prix de \$1,600. par année, la propriété appelée Cataracoui — une maison, un corps de garde, des écuries, — sur le chemin du Cap-Rouge, pour en faire la résidence temporaire du gouverneur. Et c'est là³⁶ que sir Edmund Head, au mois d'août 1860, reçoit le prince de Galles (le futur roi Edouard VII), venu au Canada pour l'inauguration du pont Victoria à Montréal, le prince Alfred, et le prince Napoléon, en septembre 1861.

Reconstruit, dans le style colonial, en 1862-1863, au coût de \$28,015.71, le nouvel édifice de Spencer-Wood est inauguré par lord Monck,³⁷ le successeur de sir Edmund Head, qui l'habite jusqu'en 1867.

Trois ans plus tard, la province de Québec se fait céder, gratuitement et légalement, le domaine de Spencer-Wood du gouvernement fédéral. L'acte signé par le gouverneur général porte la date du 29 avril 1870.

Le 7 février 1882, le gouvernement provincial de Québec rachète la rente seigneuriale de 87½ centins par an dont Spencer-Wood était grevé.

La superficie du domaine de Spencer-Wood est de 70 arpents 15½ perches environ, d'après le cadastre de 1871, et de 75 arpents 65½ perches environ, d'après les titres. Le cadastre de la seigneurie, clos le 24 décembre 1859 par Siméon Lelièvre, commissaire, se trouve dans le premier volume des *Cadastres abrégés des seigneuries de Québec*. La dimension de Spencer-Wood y est indiquée comme étant de 75 arpents 50 perches.

34. Sir Edmund Head et lady Head avaient perdu, quelques mois auparavant, leur fils unique, John Head, âgé de dix-sept ans, noyé en se baignant dans les eaux du Saint-Maurice, aux chutes de Grand'Mère, le 25 septembre 1859. Ses funérailles à Sillery attirèrent 2000 personnes. Il fut inhumé au cimetière Mount Hermon, à quelques arpents de Spencer-Wood.

35. Ernest Gagnon, *Pages choisies*, p. 310; sur Wolfefield, voir J.-M. Le Moine, *Monographies et Esquisses*, pp. 177-179.

36. Et non pas à Spencer-Wood comme le laisse entendre Ernest Gagnon dans ses écrits.

37. Lorsque lord Monck, successeur de sir Edmund Head, arriva à Québec, il se retira dans les maisons plus tard occupées par les juges Bossé et Routhier, rue Saint-Louis.

BOIS-DE-COULONGE

Le 7 mars 1950 l'Assemblée législative de la Province de Québec vote à l'unanimité, sur proposition de l'hon. Antoine Rivard, l'adoption du bill no 6, par lequel le nom de la demeure officielle du lieutenant-gouverneur devient Bois-de-Coulonge, en remplacement de la dénomination incongrue de Spencer-Wood. Un humble et tenace citoyen de Sillery, M. Clément-T. Dussault, appuyé par ses collègues de la Société historique de Québec, avait été le point de départ de cette restitution historique.

Le 15 mars suivant, le bill est ratifié par le Conseil législatif, ses défenseurs à la Chambre haute ayant été les hon. Edouard Asselin et Olier Renaud.

Le 29 mars, sir Eugène Fiset, lieutenant-gouverneur, sanctionne au nom du roi le bill dit « du Bois-de-Coulonge. »

En même temps et du même coup, l'hon. Onésime Gagnon, alors trésorier de la Province et le parrain du bill no 7, fait adopter à l'unanimité la loi confirmant le « fleurdelysé » comme drapeau officiel du Québec.

Et la devise à la fois charmante et ténébreuse de la province de Québec « Je me souviens » est de nouveau exaltée. Pourtant, cette devise a une forme indéfinie. De quoi devons-nous garder le souvenir ? On ne le dit pas.

« La châtellenie de Coulonge rappelait la colonie française, dit M. Clément-T. Dussault; Spencer-Wood la colonie anglaise. Le Bois-de-Coulonge rappellera aux générations futures que la deuxième partie du vingtième siècle débuta par une affirmation non équivoque du fait français dans l'Etat français du Québec parvenu à son autonomie. »³⁸.

LES LIEUTENANTS-GOUVERNEURS

Le poste de lieutenant-gouverneur fut créé le 28 mars 1867 lorsque le Parlement de Londres vota l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Depuis le statut de Westminster, en 1931, le Canada est

38. *Bois de Coulonge*, p. 18.

un pays souverain. Mais les liens symboliques qui l'attachent encore à la Grande-Bretagne ont conservé à la fonction de lieutenant-gouverneur son importance traditionnelle ou, si l'on veut, sentimentale.

C'est le gouvernement fédéral qui nomme, pour un terme de cinq ans, le lieutenant-gouverneur et qui lui verse son traitement. Représentant personnel de la Reine (ou du Roi) dans la province, il est, juridiquement, le chef législatif et exécutif, nomme les membres du gouvernement, sur la recommandation du premier ministre, ainsi que les Conseillers législatifs. Il convoque et dissout les Chambres, et toute mesure de l'Assemblée législative n'a force de loi que s'il la sanctionne. En pratique toutefois, son rôle se limite à l'approbation automatique des décisions de la Législature et à prendre l'avis du premier ministre, élu par le peuple et détenteur véritable du pouvoir.

Voici la liste des lieutenants-gouverneurs de la province depuis la Confédération, ainsi que la date de leur nomination ou d'entrée en fonction, et la devise de chacun.³⁹

Sir Narcisse-F. Belleau (1er juillet 1867)⁴⁰. « Je veille ».

Hon. René-Edouard Caron (16 fév. 1873) « Suaviter in modo,
[fortifer in re ».

Hon. Luc Letellier de Saint-Just (15 déc. 1876) « Hac manus ob
[patriam ».

Hon. Théodore Robitaille (26 juillet 1879) « A ciel ouvert ».

Hon. Louis-Rodrigue Masson (7 nov. 1884) « Dieu Aydant ».

Hon. Auguste-Réal Angers (24 oct. 1887) « Par droicts chemins ».

Sir Joseph-Adolphe Chapleau (5 déc. 1892) « Toujours pour elle ».

Sir Louis-Amable Jetté (2 fév. 1898) « Spes mea supra stellas ».

Sir Alphonse Pelletier (15 sept. 1908) « Boutez en avant ».

Sir François Langelier (5 mai 1911) « Vincula Solvi ».

39. F.-J. Audet, *Canadian historical dates and events, 1492-1915*, p. 48; *Annuaire statistique de la Province de Québec, 1961*, p. 27; Jos. Desjardins, *Guide parlementaire de la Province de Québec, 1792-1902*, p. 10.

40. A partir de 1870 seulement. Sir Narcisse-F. Belleau habitait sa maison de la rue Saint-Louis, à Québec, et ne se tenait que rarement (comme il le fit pour recevoir le prince Arthur) à la résidence officielle de Spencer-Wood.

Sir Evariste Leblanc (12 fév. 1915) « Tout droit ».

Sir Charles Fitzpatrick (21 oct. 1918) « Fortis sub Forte Fatiscet ».

Hon. Louis-Philippe Brodeur (31 oct. 1923) « Soutien à faible ».

Hon. Narcisse Pérodeau (10 janv. 1924) « Labor, Probitas et Decor ».

Sir Lomer Gouin (10 janv. 1929) « Bien vouloir et faire ».

Hon. H. G. Carroll (2 avril 1929) « Sagax viarum rerum tenax ».

Hon. Esiof-L. Patenaude (1er mai 1934) « Potens ubere glæbe ».

Sir Eugène Fiset (1er janv. 1940) « J'ai servi ».

Hon. Gaspard Fauteux (1er oct. 1950) « Pour ma patrie ».

Hon. Onésime Gagnon (14 fév. 1958) « Toujours fidèle ».

Hon. Paul Comtois (11 oct. 1961) « Sois franc et honnête ».

Sept des vingt-et-un lieutenants-gouverneurs de la province moururent en fonctions. Ce sont : René-Edouard Caron, décédé en 1876; sir Charles-Alphonse-Pantaléon Pelletier, en 1911; sir François Langelier, en 1915; sir Evariste Leblanc, en 1918; Louis-Philippe Brodeur, en 1924; sir Lomer Gouin, en 1929; Onésime Gagnon, en 1961.

Sur les vingt-et-un lieutenants-gouverneurs précités, deux seulement ont occupé le poste de premier ministre à Québec; ce sont : sir Joseph-Adolphe Chapleau et sir Lomer Gouin.

Ainsi, tout au long de son histoire, le domaine de Bois-de-Coulonge a connu une destinée exceptionnellement brillante et sympathique. Le premier honneur qui lui est accordé — distinction unique en ce pays — est d'être érigé en châtellenie. Puis il devient la demeure du troisième gouverneur de la Nouvelle-France, M. d'Ailleboust. Après sa mort, son épouse en fait un lieu de charité et de dévouement au service des pauvres et des malades de la petite population québécoise. Ensuite, pendant près d'un siècle, Bois-de-Coulonge est la propriété des prêtres du Séminaire de Québec. Son sol a été arrosé du sang des martyrs. Tout près de là, le frère Liégeois est massacré par les Iroquois le 29 mai 1655. En face, sur la rive de Sillery, le compagnon du Père de Brébeuf, le Père Ennemond Massé, rend le dernier soupir dans la nuit du 11 au 12 mai 1646. Au matin du 13 septembre 1759, Bois-

de-Coulonge est le témoin muet et effaré de l'escalade de la falaise par les soldats anglais qui viennent livrer aux troupes françaises la bataille décisive des plaines d'Abraham.

Sous le régime anglais, un autre gouverneur, James Craig, choisit encore Bois-de-Coulonge pour résidence officielle. D'autres représentants britanniques, lord Elgin, Monck, Lisgar, Dufferin y logeront et y inviteront des hôtes illustres. Québec est fière d'accueillir des personnages éminents en cet endroit que la nature a gratifié de tant de distinction naturelle et de pittoresque. Ce vieux Québécois qui a tant connu et aimé sa ville, Ernest Gagnon, a raison d'écrire que les noms de Coulonge, Spencer-Wood, Powell-Place, forment des pages vraiment précieuses de l'histoire de la capitale provinciale, « si fière de son passé, si noblement jalouse de la conservation de ses souvenirs ».⁴¹

A handwritten signature in black ink, reading "Gérard Malchelosse". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal line.

41. Ernest Gagnon, *Pages choisies*, pp. 311-314.

BIBLIOGRAPHIE

Aubert de Gaspé, Philippe — *Mémoires*. Ottawa, 1866. ("Les fêtes champêtres du gouverneur Craig," pp. 353 et suiv.)

Bulletin des recherches historiques, 1895-1955.

Les Cahiers des Dix, 26 v. Montréal, 1935-1961. (Notamment nos 1, 3, 6, 25).

Dussault, Clément-T. — *Bois de Coulonge*. Québec, *Cahiers d'Histoire de la Société historique de Québec*, no 3, 1950.

Fauteux, Aegidius — *La Famille d'Ailleboust*. Montréal, 1917.

Gagnon, Ernest — "Notes et documents relatifs à la propriété de Spencer-Wood," et "La résidence officielle des Lieutenants-Gouverneurs de la Province de Québec," dans *Rapport du Commissaire des Travaux publics de la Province*, Québec, 1896, 1898, 1899.

Gagnon, Ernest — *Feuilles volantes et Pages d'Histoire*. Québec, 1910.

Gagnon, Ernest — *Pages choisies*. Québec, 1917.

Gagnon, Ernest — *Louis d'Ailleboust*. 2e éd., Montréal, 1931.

Gagnon, Ernest — *Le Fort et le château Saint-Louis*. 3e éd. Montréal, 1908.

Lamontagne (P.-A.) et Robert Rumilly — *L'Histoire de Sillery, 1630-1950*. Québec, 1952.

Le Jeune, Père Louis — *Dictionnaire Général du Canada*. 2 v. Ottawa, 1931.

Le Moine, James-M. — *Maple Leaves: A budget of Legendary. Historical, Critical, and Sporting intelligence*. (First series). Québec, 1863.

Le Moine, James-M. — *Maples Leaves. Canadian History and Quebec Scenery*. (Third series). Québec, 1865.

Le Moine, James-M. — *Maple Leaves. History, Biography, Legend, Literature, Memoirs*, etc. (VIlth series). Québec, 1906.

Le Moine, James-M. — *L'Album du Touriste*. Québec, 1872.

Le Moine, James-M. — *Monographies et Esquisses*. (Québec) 1885.

Le Moine, James-M. — *Picturesque Quebec: A sequel to Quebec Past and Present*. Montréal, 1882.

Malchelosse, Gérard — *La Famille Niort de la Noraye*. Montréal, 1938.

Malchelosse, Gérard — "Spencer-Wood," dans *La Presse*, 29 sept. 1923.

Mémoire concernant les grèves du Sault-au-Matlot, de la châteltenie de Coulonge, et autres, que le Séminaire de Québec possède à titre de fief. S.l.n.d.

Rapport Général du Commissaire des Travaux Publics pour 1867. Ottawa, 1868.

Roy, Joseph-Edmond — *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, 5 v. Lévis, 1897-

Roy, Pierre-Georges — *Inventaire des Concessions en fief et seigneurie, foies et hommages et aveux et dénombremments*. Beauceville, 1927.

Roy, P.-G. et Antoine — *Inventaire des greffes des notaires du régime français*, 19 v. Québec, 1942-1961.

Scott, abbé H.-A. — *Notre-Dame de Sainte-Foy*, Québec, 1902.